



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 14 décembre 2017

La semaine dernière, vous devriez avoir été rencontré ou contacté par un membre de la Direction afin qu'il vous informe de votre futur rattachement administratif, ainsi que du périmètre des futures unités de l'Institut. Vendredi, le 8 décembre 2017, vous avez également pu prendre connaissance des listes décrivant le futur rattachement de l'ensemble des scientifiques.

L'approche préconisée par la Direction est d'appliquer la clause 15 section E de la convention collective, alors que la prétention du Syndicat est à l'effet que c'est la clause 15 section D qui doit s'appliquer pour ce mouvement de personnel imposé. Compte tenu de ce que représenterait ce processus et des délais occasionnés, nous avons convenu avec la Direction de tenter de conclure une lettre d'entente qui satisfasse l'ensemble de nos membres. C'est pourquoi il est important que chacun exprime clairement aux représentants d'unité ou aux membres du Bureau leur désaccord et préoccupations face à ce mouvement de personnel d'ici au retour du congé des Fêtes. Les discussions et négociations portant sur les problématiques soulevées par les membres débiteront en janvier 2018.

Le Bureau

Secrétariat du SPSTI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca